

[Le Conseil d'administration exhorté à contribuer à mettre fin à « l'atmosphère persistante d'intimidation » au sein de l'OEB](#)

[Kluwer Patent blogger/23 novembre 2018 /Déposer un commentaire](#)

Le Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets doit agir et soutenir le Président António Campinos dans ses initiatives pour mettre fin à « l'atmosphère persistante d'intimidation » au sein de l'Office européen des brevets (OEB).

Tel est le message contenu dans une lettre envoyée au début de cette semaine aux chefs des délégations du Conseil d'administration par l'équipe EPO-FLIER, « un groupe de membres impliqués du personnel de l'Office européen des brevets qui souhaitent rester anonymes en raison du climat social tendu qui règne au sein de l'Office. » EPO-FLIER est [actif depuis 2014](#).

António Campinos a succédé à Benoît Battistelli en tant que Président de l'OEB en juillet de cette année. On a pu espérer qu'il ferait quelque chose pour détendre le climat social et répondre aux préoccupations relatives à la détérioration de la qualité des brevets, deux problèmes hérités de l'ère Battistelli.

Après ses cent premiers jours d'exercice, [un optimisme prudent](#) prévalait à propos des actions de M. Campinos pour améliorer les relations sociales. Le Président lui-même faisait état dans son blogue de ses [nombreux entretiens](#) avec des membres du personnel. « Lors des réunions, un certain nombre de thèmes récurrents sont revenus toujours et encore. Il semble qu'il y ait une communauté de vues quant aux défis auxquels nous sommes confrontés et aux solutions que nous pourrions envisager à l'avenir. (...) Et ce n'est qu'un début. Ces réunions vont se poursuivre aux cours des prochains mois et je rencontrerai des centaines d'autres membres du personnel – plus de 900 ont été recrutés – car je cherche à recueillir encore davantage de contributions à intégrer dans la stratégie de l'Office. Et cette contribution est la première pierre d'une enquête approfondie auprès du personnel qui est actuellement en préparation et dont le but ultime est de nous fournir encore davantage de précieux avis. »

Au début du mois, M. Campinos a encouragé les membres du personnel qui avaient eu des litiges avec la direction de l'OEB ces dernières années et avaient des recours pendants devant le Tribunal administratif de l'OIT à envisager la conclusion de règlements amiables avec l'Office.

Dans sa lettre, EPO-FLIER indique qu'il apprécie le fait « que le Président Campinos ait fait plusieurs déclarations d'intention prometteuses et [qu'il] espère que celles-ci vont maintenant être rapidement suivies d'actions concrètes. »

Cependant, jusqu'ici, rien ou pas grand-chose n'a changé pour les personnes qui ont eu des litiges avec M. Battistelli et ont été sanctionnées, selon EPO-FLIER, qui [a publié au début de ce mois un document sur la situation des affaires disciplinaires à l'OEB](#). « Le personnel considère comme illégitimes la plupart des mesures disciplinaires prises par M. Battistelli, en particulier celles qui visaient des représentants du personnel, des dirigeants du syndicat et un juge d'une chambre de recours. Lors d'une assemblée générale qui s'est tenue cette semaine, le personnel [le Comité central du personnel] de Munich a demandé dans une résolution que

le préjudice subi par ses représentants élus soit réparé et que les procédures disciplinaires en cours soient arrêtées. Ils soutiennent aussi le cas du représentant du personnel et dirigeant du syndicat de La Haye qui est actuellement pendant devant le Tribunal de l'OIT.

Un véritable dialogue social ne pourra de toute évidence s'engager qu'après de telles réhabilitation et réparation des abus de M. Battistelli et de son administration. Résoudre ces problèmes contribuerait en outre à dissiper l'atmosphère persistante d'intimidation et à permettre au personnel de se concentrer pleinement sur le travail à faire.

Le « capital de confiance » dont bénéficie M. Campinos commence déjà à s'éroder. C'est pourquoi nous vous exhortons à le soutenir dans la mise en place des changements réclamés par le personnel dans sa résolution », indique EPO-FLIER dans sa lettre aux représentants des 38 États membres au Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets, qui fait office d'organe de surveillance de l'Office.

La qualité des brevets

Il semble que certaines mesures aient été prises concernant la qualité des brevets de l'OEB. Lors d'une des réunions que M. Campinos a tenues au cours des derniers mois, il s'est entretenu avec les représentants de 14 cabinets d'avocats allemands qui avaient exprimé des préoccupations à propos de la qualité des brevets de l'OEB dans une lettre en début d'année. À l'issue de la réunion, la mise en place d'un « [dialogue constructif](#) » a été annoncée, sans précision sur les modalités d'organisation d'un tel dialogue.

Cependant, on en sait un peu plus désormais : l'epi a publié [le 16 novembre sur son site Web un compte rendu](#) annonçant qu'il allait s'engager dans le processus de gestion de la qualité et coopérer à des projets avec l'OEB.